
AVIS PUBLIC

Projet de Règlement no. 2026.05 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment Assemblée publique de consultation

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 9 mars 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le Projet de Règlement no. 2026.05 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.

Ce règlement répond aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur le patrimoine culturel prévoyant l'adoption avant le 1^{er} avril 2026 d'un tel règlement pour toutes les municipalités. Ce règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire, afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure, notamment dans un contexte de changement climatique. Ce règlement vise à contrer le phénomène de démolition par abandon et à limiter la vétusté du cadre bâti. Les normes visent aussi à assurer la préservation et la pérennité des immeubles patrimoniaux dès l'entrée en vigueur du règlement et à fixer au 1^{er} janvier 2030 son application pour les autres bâtiments destinés à l'habitation.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée de consultation publique qui se tiendra le 13 avril 2026 à 18h45 dans la salle du conseil municipal située au 70 chemin Ogden à Ogden. Au cours de cette assemblée de consultation, monsieur le maire ou tout membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront alors entendus. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce projet, vous pouvez également les faire parvenir à la municipalité avant la date et heure de l'assemblée de consultation.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 24 mars 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 24 mars 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de mars 2026,

VICKIE COMEAU